

Des aides concrètes pour les indépendants en difficulté

En 2024, l'Urssaf Lorraine a mobilisé plus d'un million d'euros pour soutenir les travailleurs indépendants en difficulté avec 402 aides accordées.

Dans la Meuse, 8 170 indépendants sont affiliés à l'Urssaf. Cette même année, 20 demandes d'aides ont été accordées pour un montant total de 47 673 euros (2 384 euros en moyenne par bénéficiaire).

Ce dispositif est destiné aux artisans, commerçants, auto-entrepreneurs et professions libérales non réglementées confrontés à des difficultés ponctuelles, sur le territoire lorrain.

Quelles aides sont disponibles ?

- Aide aux cotisants en difficulté (Aced) : prise en charge partielle ou totale des cotisations sociales pour garantir la continuité des droits et de l'activité.
- Aide financière exceptionnelle (AFE) : soutien en cas de trésorerie critique, complémentaire à l'Aced.
- Accompagnement au départ à la retraite (ADR) : aide aux retraités modestes pour régler leurs dernières cotisations.
- Aide d'urgence : soutien aux actifs touchés par une catastrophe ou des intempéries, impactant leur activité.

Faire connaître ces aides, c'est agir pour le tissu économique local.

Pour en savoir plus : [Action sociale - Urssaf.fr](https://www.urssaf.fr)